

L'Almeusien

N°54 - DECEMBRE 2005

EDITO

L

'année 2005 s'achève et je l'espère dans de bonnes conditions pour chacun. Les fêtes de fin d'année représentent un moment fort pour se retrouver en famille ou entre amis et propice à des sentiments et mouvements d'amitié et de solidarité. Nous avons une pensée collective pour ceux de notre village qui ont malheureusement rencontré en 2005 des difficultés de santé, de travail ou autres en espérant que la nouvelle année les gratifie d'une joie qu'ils n'ont pas eue.

L'année 2005 aura été, pour la commune, chargée en travaux de toutes sortes et surtout en travaux de voirie. Les aménagements réalisés concourent au bien-être de tous en améliorant considérablement la sécurité (vitesse, stationnement...) ainsi que le cadre de vie par l'enfouissement de réseaux et la plantation de nombreux végétaux. En tous points de la commune il est indispensable que l'on ait le sentiment d'être dans un village et non sur des routes bordées de maisons. Nous poursuivrons cette démarche et les actions correspondantes en 2006, tant en travaux de voiries, aménagements paysagers qu'en plan de stationnement.

L'année 2005 aura été aussi très productive pour les associations qu'elles soient sportives, artistiques, sociales ou familiales... elles ont obtenu de bons résultats de participation et de scores. Nous leur adressons notre gratitude pour le travail accompli.

Cette gratitude ira aussi pour ma part à l'équipe municipale : Adjoints, Conseillers Municipaux et Personnel Communal qui ont fait, j'en suis persuadé, de leur mieux pour le bon fonctionnement de la commune.

B

onne et Heureuse fêtes de fin d'année et excellente année 2006 pour chacun d'entre vous.

Le Maire,
Robert TERNACLE

ECLAIRAGE PUBLIC

Des difficultés subsistent à la Croisette, nous sommes en attente d'approvisionnement de matériel électrique. D'ici là quelques décorations de Noël seront délestées afin de préserver un éclairage normal de la voie publique.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

EN 2006

(Voir page 2)

RAPPEL

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'article L.9 du Code Electoral stipule que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Malgré cet aspect réglementaire, **l'inscription n'est pas systématique et reste volontaire.**

Pour ce faire, le citoyen doit se présenter en Mairie muni d'un justificatif de domicile et de sa carte d'identité afin de remplir un bulletin d'inscription sur les listes électorales.

Si toutefois, vous ne pouvez vous rendre à votre Mairie aux jours et heures d'ouverture, vous avez la possibilité de formuler votre demande d'inscription par écrit en y joignant la copie des documents cités ci-dessus.

En tout état de cause, les demandes ne seront plus recevables après le 31 décembre 2005, 12 h 00.

Toute demande reçue après ne sera validée que l'année suivante.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu en Mairie ☎ 03.44.41.51.11.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Le recensement en 2006

Toute la population vivant au Meux sera recensée à compter du 19 janvier 2006

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme **Le Meux**, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Le Meux fait partie du groupe de communes recensées en 2006.

À partir du 19 janvier 2006, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire.

L'agent recenseur viendra déposer en main propre à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie.



A NOTER

PIECES D'IDENTITE

Actuellement les délais de confection d'un passeport sont de 15 jours et 3 semaines pour une carte d'identité.

A compter du 1er janvier 2006, les services de la Sous-Préfecture ne pourront plus traiter en urgence les demandes de pièces d'identité (CNI / passeports).

Nous vous prions donc de bien vouloir vérifier si vos documents d'identité sont à jour et par conséquent de vous y prendre à l'avance pour leur renouvellement, **soit au minimum 1 mois** avant la fin de validité des documents, et/ou, de la date du départ envisagé.

Renseignements en Mairie

☎ 03.44.41.51.11

REPAS DES AINES et COLIS DE NOEL

Le repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale en l'honneur des plus de 65 ans a rassemblé 74 convives, le dimanche 11 décembre 2005. Le traiteur choisi cette année avait confectionné un menu digne des tables les plus prestigieuses et a recueilli de nombreux compliments. L'après-midi dansante qui a suivi, a connu un beau succès et a prouvé que nos aînés étaient pleins de dynamisme et d'entrain. Le lendemain avait lieu, autour d'un petit goûter, la distribution des colis de Noël à l'attention des personnes de plus de 70 ans et pour ceux qui n'avaient pas pu participer au repas, un ballotin de chocolat leur a été remis.



DON DU SANG

L'Association pour le Don de Sang Bénévole de Compiègne et sa Région vous informe que l'Etablissement Français du Sang assure tous les mois des collectes de sang le 2ème mercredi de 14 h à 19 h et le 4ème samedi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30 - Salles 2 et 3 de l' Hôtel de Ville - 2 rue de la Surveillance à COMPIEGNE.



ROISSY-CHARLES DE GAULLE, UNE CHANCE POUR L'EMPLOI EN PICARDIE

L'Association Roissy-Charles de Gaulle est chargée de diffuser les informations en matière d'emploi émanant du pôle économique de Roissy-Charles de Gaulle. Elle retransmet régulièrement ces offres sous forme de « Flash Emploi ».

Ces « Flash Emploi » sont affichés dans le cadre municipal situé place de la Mairie.

Les offres sont également consultables sur le site Internet :

www.emploiroissy.com

Vous y trouverez également de nombreux conseils, informations et liens qui faciliteront votre recherche d'emploi sur Roissy.

TELETHON 2005 Le Maillon Fort

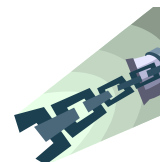
Cette année encore, Le Meux s'est distingué par sa participation au Téléthon. Malgré le temps maussade, les Ulmeusiens sont venus, tout au long de l'après midi, s'amuser en exerçant leur talent au cours des différentes activités proposées, ou bien marcher autour du village.

En soirée, le repas en musique et en chansons a accueilli un large public dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Ainsi, l'argent de ces familles ajouté à celui de généreux donateurs a permis de récolter la somme de 6 263 € au profit de l'Association Française contre les Myopathies.

Bravo au comité d'organisation : Emmanuelle CORDONNIER, Ghislaine NIAULIN et Evelyne LE CHAPPELLIER.

Grand merci à tous : Associations, Commerçants, Entreprises, Nos facteurs et à toutes les personnes qui, par leur présence et leur dévouement nous poussent à recommencer chaque année.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La remise des prix du concours des maisons fleuries a eu lieu le samedi 12 novembre, en présence du Conseil Municipal et des membres du jury.

Le classement s'établit comme suit :

1 ère catégorie : Jardins visibles de la rue

- 1er M. Mme PERRIER
- 2e Mme SCAT
- 3e Mme KRULIC
- 4e Mme CARON
- 5e M. Mme GIRR
- 6e Mme OSVALD
- 7e M. FEZELOT
- 8e M. Mme LAURENCE
- 9e M. Mme TOTEL
- 10e M. Mme LAUGLE

Hors concours :

M. Mme LEROUX (1er en 2004)

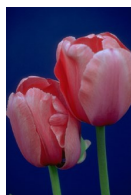
2ème catégorie : façades et trottoirs fleuris

- 1er M. Mme PAQUEZ
- 2e M. Mme DELACHE
- 3e M. Mme ROSE
- 4e M. MORETTI
- 5e M. Mme BEDUNEAU
- 6e M. Mme GUETTE
- 7e Mme BLANC
- 8e M. Mme NOEL
- 9e M. Mme DOUY
- 10e M. Mme DEMOUY

Hors concours : M. Mme SANDERS

Le jury a également remarqué les réalisations de Messieurs et Mesdames GHOSN, CAUVIN, COCHET, ROGOWICZ, BORDES, LENEUTRE et DEREY.

Un grand merci à tous les Ulmeusiens qui participent ainsi à l'embellissement de notre commune. Vous avez remarqué les énormes investissements réalisés dans l'aménagement de nos rues ces derniers temps, ceux-ci se poursuivront l'an prochain. L'action de nos administrés qui veulent bien fleurir sur et hors la voie publique, complète ainsi joliment ces efforts effectués pour le bien-être de tous les habitants.



LE BRUIT

Le bruit constitue de nos jours une nuisance très mal supportée. Il dégrade l'audition et a des effets sur la santé : troubles du sommeil, nervosité, hypertension.

Avant 1995, seul le tapage nocturne de 22 h à 07 h constituait une infraction à la loi pénale. Actuellement on n'a pas le droit de troubler la tranquillité d'autrui de jour comme de nuit quelle que soit l'heure.

Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour lutter contre ces nuisances. Le Décret 95-408 du 18/04/1995 a complété la loi 92-1444 anti-bruit du 31/12/1992. Nous les trouvons dans le Code de la Santé Publique, articles R.48-1 à R.48-5. Ces textes permettent la constatation des bruits excessifs et leur répression.

Un bruit est excessif lorsqu'il est « de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition, ou son intensité » article R.1336-7 du Code de la Santé Publique.

La loi distingue deux catégories de bruit.

Les bruits de comportement, et les bruits dus à une activité professionnelle ou de loisir. L'agent assermenté constate les premiers à « l'oreille » et les autres à l'aide d'un sonomètre.

Les bruits de comportement (de voisinage)

Ce sont les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs. La liste n'est pas limitative : aboiements intempestifs d'un chien, appareil de diffusion du son à puissance exagérée ... Mais chacun a le droit de tondre sa pelouse, d'utiliser sa motobineuse ou sa tronçonneuse. Ce sont des contraintes normales de voisinage à condition de respecter les arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur définissant les jours et les heures autorisés (cf. L'Ulmeusien n° 52—juin 2005).

Pour les bruits provenant d'une activité professionnelle ou de loisir, l'auteur du bruit n'est répréhensible que si le niveau du bruit ambiant égale ou dépasse 30 décibels.

Mais comment vous faire entendre ?

Tentez un règlement amiable en allant trouver le gêneur et en dialoguant avec lui. Si son comportement ne change pas envoyez lui un courrier ou faites intervenir une autorité locale.

L'appel à un conciliateur sera le dernier recours avant l'action en justice.

.../...

Mais pour cette dernière les faits doivent être bien caractérisés, étayés si possible par des témoignages précis irréfutables. Celui qui invoque le bruit doit en apporter la preuve. Si vous habitez en copropriété faites intervenir le syndic de l'immeuble.

Il arrive aussi qu'un usager de la route sillonne les rues d'une agglomération avec un véhicule à moteur dont le système d'échappement est modifié ou libre. Agacement, irritation, exaspération des riverains et réclamations. Lorsqu'ils constatent ces nuisances désagréables, les gendarmes et les policiers sont d'ordinaire intransigeants à l'égard du contrevenant.

Jean BOURSIER
Conseiller Municipal
Correspondant de défense

LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE EN PICARDIE

Depuis 1995, un réseau de déclaration des intoxications accidentelles au monoxyde de carbone existe en région Picardie. Lors de la survenue d'une intoxication les services d'urgence prenant en charge les personnes intoxiquées, informent les D.D.A.S.S. (Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales ou le S.C.H.S. d'Amiens (Service Communal d'Hygiène et de Santé) qui proposent aux occupants de réaliser une enquête afin de connaître l'origine de l'intoxication et d'éviter ainsi qu'elle ne se reproduise.

En 2004/2005, 34 intoxications sont recensées soit 9 de plus que l'année précédente. Les combustibles et appareils en sont principalement la cause. Tout appareil de combustion peut générer du monoxyde de carbone, quel que soit le combustible utilisé. Entre 1995 et 2004, le gaz est impliqué dans 54,4 % des affaires, un combustible solide dans 27,3 % et un combustible liquide dans 11,8%. Les chaudières et les poêles sont les 2 appareils les plus fréquemment mis en cause (tous combustibles confondus). Les chauffe eau/chauffe bains sont également rencontrés, les chauffages mobiles d'appoint, les cuisinières ou autres moteurs thermiques (groupes électrogènes notamment).

Les situations rencontrées peuvent être de 2 types :

- *l'installation à risques* : non respect de la réglementation visant la conception de l'installation, l'aération des locaux, l'évacuation des gaz brûlés;
- *Les comportements à risques* : manque d'entretien, obturation de l'aération, obstruction des conduits de fumées, mauvaise utilisation (ralenti prolongé).

Une fois encore, il convient d'insister sur le caractère évitable de nombre de ces intoxications, ne serait-ce que par la **vérification annuelle des installations de chauffage** par un professionnel qualifié. Cette obligation réglementaire reste encore méconnue. Dans bien des cas elle permettrait de mettre en lumière des situations à risques ignorées des occupants. **Le ramonage des conduits de fumées** ne doit pas être oublié non plus. Enfin, le **colmatage des aérations** pour éviter toute perte de chaleur en hiver est à **proscrire**.

Réglementation :

Installation : elle est propre à chaque appareil concernant les conditions d'installation et notamment les volumes minimaux à respecter pour les locaux dans lesquels ils sont implantés.

Les appareils doivent être vérifiés une fois par an par un professionnel qualifié.

Evacuation des produits de combustion : le ramonage des conduits de fumée doit être effectué 2 fois par ans, dont une fois pendant la période d'utilisation (article 31.6 du Règlement Sanitaire Départemental).

AU PETIT BOULLONNAIS Poissonnier ambulant

M. et Mme BOUCHER, poissonniers, sillonnent les rues de la Commune le mercredi matin afin de vous proposer différents produits de la mer.

A l'issue de leur tournée matinale, ils s'installent de 11 h à 12 h 30
Place de la Mairie.

Vous pouvez également passer commande de poissons et autres crustacés :
M. et Mme BOUCHER
☎03.44.40.65.71.

MITOYENNETE, VOISINAGE ET PLANTATIONS

A plusieurs reprises, nous avons été interrogés sur des problèmes de distances des plantations, de hauteur de haies en mitoyenneté.....

Voici certaines règles qui sont issues du Code Civil (Art. 671) :

- *Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux propriétés pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.*
- *Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.*

Il est vrai que la végétation non maîtrisée peut être gênante à plusieurs niveaux (manque de clarté, humidité, insectes) et peut être une cause de brouille entre riverains.

Nous invitons donc nos administrés à se conformer à ces quelques règles en élaguant et étant aux besoins les arbres, haies et toutes plantations qui pourraient nuire au voisinage, sauf accord entre voisins.

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE BAR TABAC LE NEMROD

M. et Mme BREARD, gérants du Bar Tabac Le Nemrod quittent la commune du Meux et cèdent leur place à M. et Mme MELIN.

Nous remercions chaleureusement M. et Mme BREARD qui depuis 1998, ont contribué par leur participation à la vie locale, et nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme MELIN.

Réouverture du Nemrod
Mardi 3 janvier 2006

LES THUYAS VONT-ILS DISPARAÎTRE ?

Une rumeur court les jardins et les haies : les thuyas et autres résineux que l'on voit souvent totalement roussis - et morts - depuis la fin de l'été, seraient victimes du « feu bactérien », une maladie incurable qui rôde dans les campagnes depuis des décennies. Or, les experts de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) sont formels : le « feu bactérien » ne peut pas affecter les résineux. En revanche, il est exact que les dégâts constatés cette année dans les haies de résineux sont importants.

Deux raisons : ces arbres ou arbustes ont souffert du manque d'eau (« stress hydrique », disent les experts) en 2003. Ils ont à nouveau souffert de ce stress au cours de l'été 2005. Ils ont été affaiblis par des attaques importantes d'araignées rouges ou jaunes. En revanche, le feu bactérien, qui s'en prend exclusivement aux arbres fruitiers à pépins et à l'aubépine, continue de faire des ravages.

C'est une maladie très contagieuse.

Il faut non seulement abattre et brûler les arbres touchés, mais, en plus il faut déclarer cette affection à la mairie ou au service des végétaux du ministère de l'Agriculture.

Ce qui permet aux spécialistes de prendre des mesures de prophylaxie.

MÉDIATHÈQUE



Lectrices, lecteurs,

Venez découvrir les nouveaux ouvrages et notamment la littérature à écouter.

Jours et heures d'ouverture
Le mercredi de 14 h à 16 h 30

Adhésion :
3.50 €/ an et par famille.
Renseignements :

☎ 03 44 91 17 49

MAIRIE DU MEUX ACTION JEUNESSE

ENFANTS DE 12 à 14 ANS

La commune du Meux organise un Centre de Loisirs Sans Hébergement qui accueillera les enfants de **12 à 14 ans** durant la première semaine des vacances scolaires de février soit :

du lundi 13 au samedi 18 février inclus.

Thème :
« La nature »

Les horaires du Centre de Loisirs sont souples au niveau de l'accueil et du départ des enfants, afin de permettre aux parents qui travaillent une plus grande facilité d'organisation.

Le matin : entre 9h30 et 10h00.

Le midi : départ à 12h00.

L'après-midi : entre 13h30 et 14h00.

Le soir : départ à 18h00.

Les tarifs : ils correspondent à un barème dégressif en fonction des ressources familiales et du nombre d'enfants à charge.

Inscriptions en Mairie

Le Samedi 07 janvier de 10h à 12h

Lundi 09/01 de 17h à 18h

Mardi 10/01 de 17h à 18h

Jeudi 12/01 de 17h à 18h

Vendredi 13/01 de 17h à 18h

et Samedi 14/01 de 10h à 12h.

L'animateur Action Jeunesse,
Jean-Pierre BRILLANT
☎ 03 44 91 24.41

SONDAGE « PARENTS / ENFANTS »

Seriez-vous intéressé(e) par une sortie à la piscine tous les jeudis ?

La Mairie du Meux Action Jeunesse prévoit d'organiser tous les jeudis une sortie à la piscine de Compiègne, ZAC à Mercières.

*Le départ aurait lieu sur le parking de la Mairie vers 18h30 (en bus).

*Le retour aurait lieu sur le parking de la Mairie vers 20h30 (en bus).

*Le prix serait de 2.10 € par pers (transport compris), tarif normal sans transport 3.60 €.

*Le paiement se ferait obligatoirement par chèque, au trimestre, au semestre ou à l'année.

Les mineurs devront être accompagnés obligatoirement par un adulte responsable.

L'organisation de cette sortie dépendra du nombre de personnes intéressées.

Si vous êtes intéressé, remplissez le coupon réponse ci-dessous et déposer le en Mairie **avant le 14 janvier 2006.**

L'animateur Action Jeunesse,
Jean-Pierre BRILLANT
☎ 03 44 91 24.41

SONDAGE PISCINE COUPON – RÉPONSE (à retourner à la Mairie de le Meux)

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Nombre de personnes _____

OUI, je suis intéressé(e)

NON, je ne suis pas intéressé(e)

Si NON, nous dire pourquoi (heure, jour, etc) ?

ASSOCIATIONS

FAMILLES RURALES

RECHERCHE

**Pour le centre de loisirs
de février 2006**

*Animateurs et Animatrices
diplômés BAFA*

Envoyez CV et lettre de motivation à

Association Familles Rurales
Centre de Loisirs
Mairie du MEUX
68 rue de la République
60880 LE MEUX

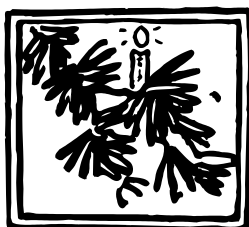
Renseignements :
☎ 03.44.91.17.49

JUDO CLUB

Nous vous rappelons que vous pouvez rejoindre nos 70 adhérents sur les Tatamis.

Nous vous souhaitons à tous de passer d'agréable fêtes de fin d'année en espérant que la nouvelle année vous soit propice.

Le Bureau,
Pierre SHPAHAJ



FAMILLES RURALES

**ORGANISE
POUR VOS ENFANTS DE
4 à moins de 12 ans**

**UN CENTRE DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT**

DU 13 AU 24 FEVRIER 2006

Viens faire ton cinéma !

Si tu as des idées de jeux, d'activités à proposer pour toi ou tes camarades, viens me les présenter.

Si cela est possible tu essayeras avec les animateurs de les réaliser.

L'équipe d'animateur accueillera vos enfants de 4 à moins de 12 ans et leur proposera les activités suivantes :

Les sports : Randonnée - escalade - tir à l'arc...

Activités de découverte : environnement naturel - Espace culturel - Espace récréatif.

Les grands jeux : thèque - chasse au trésor - jeu de l'oie...

Les activités manuelles : réalisations diverses et variées...

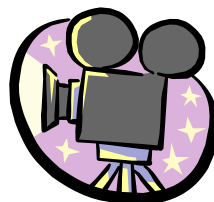
Inscriptions :

du 9 au 13 janvier 2006 de 14h à 18h

Et le samedi 14 janvier de 9h à 12 h

Au Bureau des Associations de la Maison
des Associations II

Renseignements S. VACHARD
☎ 03.44.91.17.49



A.P.E.E.M.

L'assemblée générale a eu lieu le 1er octobre 2005, le bureau est ainsi constitué :

Florence BLANC Présidente
Laëtitia BORDREZ Trésorière
Fatiha NICOLLE Secrétaire
Martine PICARD Vice Présidente
Magalie DESUMEUR Trésorière Adjointe
Laure BONNEAU Secrétaire Adjointe

Membres actifs : Nora BURY, Sandra DU-BOSCQ, Sophie QUERE, Guylène THOMAS.

Le programme de l'année 2005/2006 a été établi :

- **Les grilles de Noël sont en vente jusqu'au 9 janvier 2006.** Tentez votre chance, vous gagnerez peut-être une galette des rois ou une bouteille de champagne (tirage prévu le 10/01/2006).
- **Le Carnaval** se déroulera le 9 avril 2006 sur le thème « Les Pays », un spectacle et un goûter clôtureront la fête.
- **La Kermesse** est prévue le samedi 24 juin 2006. Pensez dès à présent aux lots, nous en aurons besoin.
- **Les pains au chocolats** sont en vente tous les lundis à partir de 16 h 15 aux écoles maternelle et primaire pour le plaisir de tous les gourmands.

L'APEEM, comme toutes les associations du village, a participé au **Téléthon 2005**, par l'achat de lots pour la loterie.

Nous vous informons que toutes ces manifestations ont permis à l'APEEM de verser un don aux écoles de 200 € par classe en 2005.

A titre d'exemple, cette somme a été utilisée pour une sortie au cirque de Villeneuve-la-Garenne pour la classe de Lulu et Catherine, l'achat d'un clavier électronique pour la classe de Marie-Françoise, l'achat de jeux et CD-Rom éducatifs pour la classe de Mme ALLIOT ; l'école primaire a acquis un ordinateur portable pour visualiser des documents internet dans chaque classe.

L'APEEM a aussi financé le pique-nique de fin d'année de l'école maternelle ainsi que divers matériaux pour les ateliers du samedi.

Nous sommes toujours prêtes à accueillir de nouveaux adhérents (*actuellement, l'APEEM totalise 40 adhérents, il n'est pas trop tard*), de nouvelles idées ou suggestions et votre aide à la préparation des différentes manifestations. Ceci pour le bonheur de nos enfants.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une bonne année 2005.

Le Bureau

LOTO DE L'A.P.E.E.M.

SAMEDI 28 JANVIER 2006

18 H 00

**SALLE DES FÊTES
YVON DUPAIN**

Ouverture des portes à 17 h 30.

*Réunion préparatoire
le 14 janvier 2006.*

*Rendez-vous à 9 h 15 à la Maison des
Associations
(locaux situés face au parking de la
poste),
salle du rez-de-chaussée.*

*Si vous voulez participer au succès de
cette soirée,
JOIGNEZ-VOUS A NOUS !*

LE MEUX PETANQUE

Cette fin d'année marque l'heure des premiers bilans. En l'occurrence pour le Club Le Meux Pétanque, il s'agit de notre premier bilan puisque notre existence remonte au 1er janvier de cette année.

Fort de **76 licenciés**, le Club a connu une première année très positive dans ce domaine là, ce qui nous donne encore plus envie d'aller de l'avant.

Cette envie est renforcée par le fait que de nombreux partenaires ont soutenu le club tout au long de l'année. Nous tenons donc à remercier en premier lieu **La Ville du Meux à travers son Maire M. TERNACLE, ainsi que les entreprises Geodis, Quick, Herta, Intersport et la Sté S.T.A.R.**

Résumer cette année en quelques mots consisteraient à vous dire tout simplement que nous avons souhaité initier les jeunes et les moins jeunes à notre sport lors des entraînements du mardi soir sur la place du Château, une animation/découverte auprès de la classe de CM2, la demi journée avec la maison des jeunes, le challenge des entreprises partenaires, notre participation au Téléthon 2005 et pour finir nos différents concours sur la place du Château du Meux, tout au long de la saison.

Une année d'existence mais déjà la reconnaissance d'un club performant !!!

Félicitations à nos petits jeunes (catégorie minimes 8-11 ans) qui ont été champion de l'Oise individuel (Florian), doublettes (Florian-Vincent) et vice-champion de l'Oise et de Picardie triplettes (Florian-Vincent-Corentin). La relève est prête et nous en sommes très fiers.

Du côté féminin, grâce à Sandra MUNOZ, le club de Le Meux Pétanque est devenu champion de l'Oise individuel.

Le titre de Championne de l'Oise, doublettes féminines a été conquis de haute lutte (victoire 13 à 12) par deux de nos licenciées à savoir : Sandra MUNOZ et Claudie LAMBERT.

Les seniors ont de leur côté obtenu un titre de vice-champion de l'Oise doublettes grâce à nos « deux voyageurs » Michel HORNECH et Michel TOLLET. En coupe de France des clubs de pétanque, nous sommes qualifiés en 1/8^{ème} de finale de notre zone et attendons le nom de notre futur adversaire courant janvier 2006.

Enfin cerise sur le gâteau, Le Club Le Meux Pétanque a terminé en première position au classement des clubs de l'Oise pour la saison 2005 compte tenu de ses résultats tout au long de l'année.

En prévision de la prochaine saison, vous êtes tous et toutes les bienvenus pour rejoindre notre association. Chacun en fonction de ses envies et de son niveau y trouvera aisément sa place.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous connecter sur notre page Internet :

www.quintaisport.fr/lemeuxpetanque

qui résume fort bien l'esprit de notre association, ou par téléphone ☎ 06.67.12.34.35.

Nous terminerons ce petit mot en vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année, avec en particulier une très bonne année 2006.

Salutations sportives,
Le Meux Pétanque



ACTION JEUNESSE

Information de dernière minute !

**Projet de Ski en Haute Savoie
(Station Les Gets)**

**du 16 au 23 avril 2006
pour les jeunes de 12 à 15 ans**



Des informations vous parviendront prochainement dans vos boîtes aux lettres.

FC LE MEUX

Le 29 octobre dernier, le FC Le Meux a organisé un loto. Beaucoup de monde était présent et cela a été une réussite.

En tant que Président et arbitre officiel, je tiens à annoncer que 2 joueurs du FC Le Meux : Romain BORDREZ et Florian GUILLOU sont en cours d'examen en vue de devenir arbitres officiels. Je leur souhaite de réussir.

Le programme de l'année 2006 sera le suivant :

29 avril 2006 - LOTO à la Salle des Fêtes du Meux

Juin 2006 - Tournoi de fin de saison

03 juin : tournoi des débutants en journée

04 juin : tournoi des poussins et benjamins en journée

17 juin : tournoi des - de 15 ans l'après midi

18 juin : tournoi des Seniors en journée

Retenez ces dates afin de venir encourager tous les joueurs du FC Le Meux.

Dernière minute !

Le Club recherche de nouveaux dirigeants bénévoles souhaitant s'investir dans le club et encadrer les équipes. Prière de contacter le Président, Michel DHIERS ☎ 06.68.96.38.65 (après 18 h).

Les membres du bureau du FC Le Meux ainsi que son Président tiennent à souhaiter à tous joueurs, dirigeants, supporters et habitants de la commune, de très bonnes fêtes de fin d'année et leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

A bientôt.

Le Président,
Michel DHIERS



TENNIS CLUB

« Le Club de Tennis de LE MEUX, remercie chaleureusement Josette BREHON pour avoir assuré durant plus de trois années la Présidence de l'Association. Bien que restant membre actif du club, Josette BREHON souhaite dorénavant goûter à un repos bien mérité.

Chacun aura pu apprécier sa grande disponibilité, son écoute et sa volonté de faire de ce club un véritable lieu d'échanges sportifs et humains.

Nous tenons également à remercier Marcello CANESTRELLI, qui a souhaité laisser sa place de Trésorier qu'il exerçait avec la plus grande rigueur depuis 1998 ; il assistera désormais son successeur dans cette fonction.

Le nouveau bureau se compose dorénavant ainsi :

Présidente Florence UMDENSTOCK

Vice-Présidente Virginie CHERON

Trésorier Jean-Pierre MOUCHON

Trésorier-Adjoint Marcello CANESTRELLI

Secrétaire Gilles RENOIRE

Secrétaire adjointe Séverine GUNDOLFF

Les Membres : François BREHON, Ludovic CHERON, Jean-Paul DERIEMACKER

Nous rappelons que le montant des cotisations annuelles reste inchangé par rapport à l'année précédente, à savoir 97 € pour les adultes (tarif étudiant : 84,50 €) et de 61 à 64 € pour les enfants et les jeunes.

Le tennis c'est aussi une activité qui se pratique l'hiver (en court couvert) et en famille (prêt de raquettes pour petits et grands, par le club, est toujours possible pour s'essayer à ce sport) ; Alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Pour nous contacter :

CT Le Meux ☎ 03.44.41.21.99

florence.umdenstock@wanadoo.fr

Florence UMDENSTOCK
Présidente

PAROISSE

Après l'attente, les préparatifs, voici Noël, la grande fête de Noël avec les lumières, les cadeaux, les joies de se retrouver en famille, avec des amis, des voisins...

Pour nous Chrétiens, Noël, c'est Dieu qui nous dit toute sa tendresse, tout son amour sous le visage d'un nouveau-né.

Il n'y a pas de messe de Noël à l'église du Meux, mais vous êtes les bienvenus **à la veillée et à la messe de Noël** :

Samedi 24 décembre
19 h à Longueil-Ste-Marie

19 h à Lacroix-St-Ouen pour les familles
et 21 h 30 à Lacroix-St-Ouen

Messe du Jour de Noël
Dimanche 25 décembre
10 h 30 à Lacroix-St-Ouen.

Très belle fête de Noël et bonne année 2006 à tous.

Pour la communauté du Meux,
Agnès CLOET



ETAT CIVIL



« BIENVENUE »

Ugo THOMAS	09/08/05
Sarah NOAMANI	28/09/05
Julia D'HAYER- - LETOCART	16/10/05
Raphaël LEVEQUE	14/11/05
Lilou COUVREUR	08/12/05
Marthe GRAVRAND	10/12/05



« TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR »

Pascal GOURBILLIERE et Ingrid ROGOWICZ	01/10/05
Bruno TICOU et Anne LESAGE	08/10/05
Frédéric BATON et Sophie LAMOUR	22/10/05



« ILS NOUS ONT QUITTÉ »

Albert HERLIN	18/10/05
Antoine KOVAC	01/11/05

VIE PRACTIQUE

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Mme VICQ	03.44.91.08.16.
Mlle VAUDIN	03.44.91.22.95
Mme RICHARD	03.44.41.28.25.
Mme NAVAS	03.44.91.21.02.
Mme MOULIN	03.44.91.02.09.
Mme MOREAU	03.44.41.57.01.
Mme LEFEVRE	03.44.91.20.04.
Mme GUILLOU	03.44.91.18.87.
Mme KLEIN	03.44.91.14.60
Mme GRONEK	03.44.41.59.21.
Mme GUILLOU	03.44.91.20.91
Mme GAILLARD	03.44.83.75.16.
Mme DEMAISON-NOEL	03.44.91.17.59.
Mme DELATTRE	03.44.91.12.46.
Mme CREDOU	03.44.41.50.98.
Mme CHARPENTIER	03.44.41.53.77.
Mme BORDREZ	03.44.91.15.14.
Mme BERTRAND	03.44.41.53.42

BABY SITTING

NOM - PRENOM	AGE	TELEPHONE
ALLIOT Armance	18	03 44 91 16 76
BATAILLE Audrey	17	03 44 91 17 94
BEDUNEAU Jennyfer	17	03 44 91 24 07
BOUCHER Stéphanie	21	03 44 91 08 37
BOULANGER Pauline	16	03.44.91.05.73 06.10.33.49.56
BUSUTTIL Fanny	18	03 44 91 00 49
CARNUS Caroline	17	03 44 91 05 22
CHARTRES Julienne	19	03 44 91 12 82
LAVALLEE Pierre	18	03.44.83.45.71
LEROY Angélique	18	06 76 76 38 41
NOEL Amélie	19	03 44 91 17 59
LEGRAND Amélie	19	06.81.59.73.45
LEGRAND Elodie	18	06.73.07.90.37
PROUVOST Capucine	16	03 44 91 06 90

PERMANENCES PHARMACIES

Du samedi soir au samedi suivant.

Décembre 2005

31 - TERNACLE - LE MEUX
03.44.41.59.05

Janvier 2006

07 - BALAGNY & AMORY - LANEUVILLEROY
03.44.51.73.05

14 - DE LA VALLEE - BETHISY ST PIERRE
03.44.39.70.49

21 - CAM - ST SAUVEUR
03.44.40.98.27

28 - DEBOISLAVILLE - GRANDFRESNOY
03.44.41.47.17

Février 2006

04 - SUEUR - REMY
03.44.42.42.61

11 - DELAVENNE - JAUX
03.44.37.01.11

18 - RIZZATO - LACROIX
03.44.41.50.37

25 - DUPIF - CHEVRIERES

Mars 2006

04 - DE LA FORET - LACROIX
03.44.41.20.25

11 - CHANOT - LONGUEIL STE MARIE
03.44.41.17.11

18 - ROSSIGNOL - VERBERIE
03.44.38.80.80

25 - DE LA VALLEE - BETHISY ST PIERRE
03.44.39.70.49

PERMANENCES INFIRMIERES

Thérèse RYCKEBUSCH

&

Sylvie LELONG

☎ 03.44.41.53.72.

DECHETS MENAGERS ET TRI SELECTIF

LA COLLECTE

Le mercredi matin :
déchets ménagers + sacs **jaunes**

Le Samedi matin :
déchets ménagers + sacs **bleus**

DECHETS VERTS

(pour ceux qui ne pratiquent pas encore le compostage) :

Le ramassage des déchets verts est interrompu jusqu'au 15 mars 2006

*Heures de ramassage et sortie des contenants :
Les camions effectuent leur tournée entre 05h00 et 13h00 sur toutes les communes. Ils sont soumis aux aléas de la collecte. Les horaires ne peuvent être garantis. Toutefois, nous vous conseillons de sortir vos sacs la veille en fin de soirée ou tôt le matin.*

Les ramassages sont maintenus les jours fériés

LES SACS

ordures ménagères, tri sélectif, et déchets verts peuvent être retirés aux :

**Ateliers Municipaux
84 rue Caulmont
le Samedi de 11h 00 à 12h00**

ENCOMBRANTS

Seuls les **encombrants** peuvent être ramassés en porte-à-porte en téléphonant au numéro vert : **0 800 779 766** , un rendez-vous à domicile vous sera fixé. Ce service est principalement réservé aux personnes ne pouvant pas se rendre en déchetterie.

AUTRES DECHETS ET ENCOMBRANTS

Ils doivent être apportés en déchetterie (gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile) :

NOUVEAUX HORAIRES

**Déchetterie de Longueil Ste Marie,
Hameau de Rucourt**

Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars

Mardi, mercredi, vendredi, samedi :

10 h 00-12 h 00 et 14 h 00-17 h 00

Dimanche : 10 h 00-13 h 00

Fermé les lundis et jeudis

Pour tout objet perdu pensez à le réclamer en Mairie

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture:

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
De 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 18H00

Mercredi et Samedi
De 9H00 à 12H00

**Monsieur le Maire reçoit
sur rendez-vous**

NUMEROS UTILES

MAIRIE : 03.44.41.51.11

SAMU : 15 - *A partir d'une ligne fixe*

POLICE : 17

POMPIERS : 18

URGENCE : 112 - *(A partir d'un portable)*

CENTRE ANTI POISON :

0.825.812.822.

GENDARMERIE : 03.44.91.61.17.

ALLOTIC : 0 800 100 754

L'Ulmeusien

Journal municipal de la Commune du Meux

Siège :

Direction :

Rédaction :

Composition et mise en page :

Mairie du Meux

Robert TERNACLE

Gérard BOUET

Evelyne LE CHAPPELLIER

Nathalie ASSELIN

Nous remercions Mr et Mmes Bolmier, Bouet, Blanchard, Caron, Durand, Charpentier, Lescot, Valentin, Monde, pour la distribution de ce journal.